

Les 20 points
du programme du PTB+
pour les élections
européennes de 2009




ptb+

www.ptb.be

Les gens d'abord, pas le profit

Les 20 points du programme du PTB+ pour les élections européennes

INTRODUCTION

La crise actuelle secoue profondément l'Union européenne.

L'Union continue cependant à défendre les vaches sacrées du libre marché qui sont à la base de cette crise :

- Le libre marché et la concurrence non faussée sont des principes de base de tous les traités de l'Union.
- La libre circulation des capitaux, la libéralisation des marchés financiers et la privatisation des régimes de pensions ont été et restent des orientations majeures de l'Union.
- Les vagues de privatisations des télécoms, de la Poste, des chemins de fer dans les pays européens ont été initiées par des directives de l'Union.
- Le modèle américain de démantèlement de la Sécurité sociale a été adopté par des orientations décidées à l'échelon européen, mettant en cause des acquis sociaux sur la durée de travail, les contrats de travail, les salaires.

L'Union européenne est dans tous les mauvais coups. Les coupes sombres dans la sécurité sociale ou les secteurs sociaux trouvent leur origine dans les strictes normes budgétaires du traité de Maastricht de 1992. Le relèvement de l'âge de la pension est inspiré du processus de Lisbonne, décidé en 2000. L'Union européenne coince ainsi la politique de chaque Etat membre dans un étau libéral de plus en plus fort.

Chaque fois que les citoyens ont pu réellement s'exprimer sur la politique de l'Union européenne, comme lors des référendums sur la Constitution européenne en France et aux Pays-Bas en 2005, celle-ci a reçu une gifle.

Le Traité de Lisbonne de 2007, une copie du projet de Constitution européenne de 2005, n'a plus été proposé par référendum à aucun habitant de l'Union. Sauf en Irlande où la Constitution nationale l'oblige. Résultat : il a été rejeté.

La démocratie, déjà mise à mal au niveau des Etats nationaux, est encore plus réduite au niveau européen.

La Commission européenne jouit d'un pouvoir législatif et exécutif impressionnant et produit des directives dictées par les milliers de lobbyistes patronaux qui assiègent le quartier européen à Bruxelles.

La Banque centrale européenne règne de manière absolue sur la politique monétaire.

La Cour de Justice européenne fait passer systématiquement les libertés du marché avant les droits des travailleurs et le droit de grève.

Il est temps de changer de cap. Non pas par un retour en arrière, ni une sortie de l'Union européenne, ni une politique nationaliste.

Mais dans une perspective de transformation fondamentale à l'échelle européenne en reconstruisant des rapports de force au niveau européen. Ces rapports de force peuvent se développer à la fois en contestant la politique de l'Union européenne elle-même et celle des Etats nationaux qui appliquent ces directives.

C'est dans ce cadre que nous avançons nos 20 points de programme européen, dans une perspective qui brise avec la logique du marché libre et de la concurrence. Et qui va dans le sens d'une société des gens d'abord, pas du profit.

Le programme du PTB+ pour les élections européennes de 2009

1. Généralisation des meilleurs acquis sociaux dans tous les pays de l'Union européenne.

Les directives européennes ne peuvent imposer un recul social, ni changer, voire supprimer, une législation nationale socialement plus avantageuse.

Ce principe doit être inscrit dans le Traité de l'Union européenne :

- primauté des droits fondamentaux (le droit d'expression, d'organisation, de grève...) et des droits sociaux (droit au travail, à un logement, à une sécurité sociale convenable, aux services publics...) sur l'organisation du marché

- les directives sociales ne peuvent imposer un recul social

- harmonisation vers le haut et pas vers le bas.

Cela implique que les Etats nationaux ne seraient pas liés par des directives qui imposeraient des critères sociaux inférieurs aux critères nationaux. Par contre, les Etats nationaux seraient liés par des directives qui imposent des avantages sociaux minima.

2. Une banque publique européenne pour protéger l'épargne et soutenir les projets sociaux.

Création d'une banque publique européenne, au lieu d'utiliser l'argent du contribuable pour remettre à flot les banques privées et les rendre encore plus grandes et plus fortes en leur permettant de recommencer à accumuler des profits plantureux.

Expropriation des grands actionnaires des banques privées qui ne peuvent pas survivre sans l'aide de l'Etat.

Une banque réellement publique ne peut être cotée en Bourse et doit être soumise à une gestion transparente et à un contrôle public. Les placements qu'elle effectue doivent soutenir des projets sociaux, des projets de logements sociaux et d'économie durable.

3. Renationalisation des entreprises publiques privatisées

Rejet de l'interdiction de monopoles publics et de subsides à des entreprises publiques.

Droit aux monopoles publics dans le secteur des chemins de fer, des transports urbains, de la poste, des télécoms, de l'énergie, de l'eau.

Pour une banque publique avec garantie d'Etat.

Ceci implique la révision complète du chapitre « Règles de concurrence » du Traité de Rome (1957) et plus précisément des articles 81, 82, 86 et 87 sur l'interdiction de conditions concurrentielles inégales, l'interdiction de monopoles y compris publics, l'interdiction de subsides qui perturbent la concurrence.

4. Interdiction de soumettre les services sociaux, la santé, l'enseignement, la culture, la recherche scientifique, la protection de l'environnement (qualité de l'air, de l'eau et du sol)... aux règles de la concurrence

Les règles du marché n'ont pas leur place dans ces domaines. Le projet de directive sur la libéralisation des services d'intérêt social doit être annulé. Renationalisation de ce qui est déjà privatisé dans ces domaines.

5. A travail égal, salaire et conditions égaux.

Détermination du salaire et des droits du travailleur par le pays où le travail est exécuté. Donc pas de salaire polonais pour les travailleurs polonais en Belgique.

Application intégrale du principe de la directive dite de « mise à disposition » : respect des conditions de travail du pays d'accueil. C'est au pays où le travail est exécuté de déterminer ces conditions, que ce soit par loi ou par convention collective. Pas d'intervention de la Cour de justice européenne dans ces questions.

6. Un salaire minimum européen, égal à 70 % du revenu national net/habitant.

Pour une nouvelle directive européenne : un salaire minimum convenable, en relation avec la richesse produite dans le pays.

C'est une mesure pour combattre la pauvreté et le nivellement des salaires vers le bas. Vers une harmonisation des salaires vers le haut dans les pays de l'Union européenne, qui pourrait contribuer à freiner les délocalisations et la concurrence salariale.

En prenant la norme de 70 % du revenu national net/habitant, le revenu minimum s'adapte parallèlement à l'évolution de la richesse globale produite par le pays. Le revenu minimum (allocations, minimum vital) devrait être fixé à 50% du revenu national net/habitant.

Pour la Belgique cela signifierait que le salaire minimum serait de 17 200 euros par an (1 440 euros par mois) au lieu de 14 700 euros aujourd'hui. Le minimum vital serait de 12 280 euros par an (1 000 euros par mois) au lieu des 8 550 euros aujourd'hui.

7. Des sanctions en cas de fermeture et de délocalisation d'entreprises qui font des bénéfices.

Transformation en directive européenne de la résolution approuvée par le parlement européen en 2006 sur base du rapport du député Hutchinson. Cette résolution demande le remboursement des aides accordées en cas de délocalisation.

Y ajouter des sanctions contre les entreprises qui ordonnent des fermetures alors qu'elles ont fait des bénéfices ou distribué des dividendes au cours des deux dernières années.

8. Un emploi convenable et fixe pour tous.

Interdiction de licenciement pour des entreprises bénéficiaires, sous peine de sanctions financières et remboursement de toutes les aides reçues.

Limitation du temps de travail à 40 heures par semaine et 8 heures par jour. Contre la généralisation des heures supplémentaires, contre l'annualisation du temps de travail.

Limitation drastique du travail temporaire et intérimaire: uniquement de courte durée à cause de circonstances exceptionnelles. Obligation de conversion en emploi stable après deux contrats temporaire chez le même employeur.

Sanctions renforcées en cas de licenciement abusif et maintien intégral des préavis et indemnités de licenciement.

9. Pension à 55 ans pour les femmes et 60 ans pour les hommes dans toute l'Union européenne.

Pas d'allongement de la carrière ni de relèvement de l'âge de la pension : les plus âgés ont droit au repos et les plus jeunes ont droit au travail.

Un système public de pensions doit pouvoir assurer un repos mérité et sans souci aux anciens travailleurs. Il revient à l'Etat et au patronat d'en assurer la viabilité, notamment par un impôt sur la fortune des super riches.

Discrimination positive des femmes concernant l'âge de la pension légale et la carrière requise. Pension à 55 ans pour les femmes et à 60 ans pour les hommes. Pension anticipée (avec perte de pension) à 50 et 55 ans.

10. Enseignement gratuit pour tous.

Gratuité totale de l'éducation de base, l'enseignement secondaire et supérieur (jusqu'au niveau bachelier).

Interdiction de la privatisation de l'enseignement supérieur.

Une garantie d'éducation dans toute l'Europe : un réseau européen d'enseignement avec des impératifs pour tous les pays de l'Union, afin de garantir que chacun puisse apprendre un métier offrant un avenir stable.

11. Interdiction de paradis fiscaux à l'intérieur de l'UE et sanctions pour toute opération financière dans des paradis fiscaux en dehors de l'UE.

Mettre fin à ces paradis pour riches et pour sociétés financières. Les paradis fiscaux hébergent les sociétés financières qui sont de pures machines d'évasion fiscale, de spéculation et de blanchiment d'argent. Une grande partie des sociétés financières spéculatives et des portefeuilles de crédits toxiques sont logés dans les paradis fiscaux.

Instauration de la taxe Tobin sur les opérations financières internationales.

12. Une « taxe européenne sur les millionnaires » : 2 % sur les fortunes de plus d'un million d'euros.

Créer ainsi une marge financière pour refinancer la sécurité sociale, garantir le financement du vieillissement de la population, créer des emplois publics, développer les secteurs des soins de santé, de l'éducation et du logement.

Harmonisation de la politique fiscale, dans le sens d'une plus grande progressivité des impôts sur les revenus.

Pour un taux effectif de 35 % d'impôt sur les bénéfices des sociétés.

13. Garantie intégrale des droits politiques, syndicaux et démocratiques.

Reconnaissance intégrale du droit de grève et pas d'introduction du service minimum. Pas d'intervention de la Cour de Justice européenne et des juridictions nationales dans ce domaine.

Liberté d'expression et d'organisation, excepté pour les organisations prônant le racisme et/ou le fascisme.

Suppression des lois liberticides dites lois anti-terroristes.

Non à toute discrimination sur base nationale, de sexe, de religion ou philosophique.

Egalité entre les femmes et les hommes : droit réel à l'emploi ; égalité des salaires et des carrières ; droit à l'avortement, à la contraception et à l'orientation sexuelle de son choix ; droit au divorce ; lutte contre les violences ; lutte contre la traite des êtres humains.

Sanction contre toute forme de racisme, de néofascisme et de xénophobie, de discrimination sexiste et d'homophobie.

14. Une politique d'immigration sur base de critères objectifs et humains.

Droit à la nationalité automatique en cas de résidence légale depuis 5 ans.

Respect du droit d'asile et extension à toutes les formes de persécution. Citoyenneté entière pour tous les résidents, égalité des droits au travail, au logement et aux soins.

Régularisation des sans-papiers.

15. Défense des agriculteurs et annulation des subsides qui profitent avant tout à l'agrobusiness et à l'agriculture industrielle. Des prix équitables pour les contrats agricoles avec le tiers monde.

Annulation des dettes contractées par les pays du Sud envers l'Europe.

Aide européenne au développement d'au moins 0,7 % du PIB.

Priorité au Sud dans toutes les négociations et notamment celles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).
Pas de biocarburants.

16. Normes européennes plus strictes pour préserver l'environnement, principalement à charge de l'industrie.

Les pays industrialisés ont une dette historique par rapport au reste du monde. C'est à eux de supporter les charges les plus lourdes pour préserver l'environnement. Diminution de 20 à 40 % des émissions de CO² pour 2020 et de 80 à 95 % par rapport à 1990. Ces efforts doivent être réalisés à l'intérieur des pays et ne peuvent être remplacés par l'achat de droits d'émission ailleurs, notamment dans le tiers monde.

Stop aux taxes qui frappent les revenus des simples citoyens. C'est aux plus gros pollueurs de payer.
Aides publiques aux citoyens qui n'ont pas les moyens d'investir pour économiser de l'énergie

17. Dissolution de l'OTAN, pas d'armée de l'Union européenne.

La politique de l'Union Européenne doit soutenir la lutte des peuples pour leur émancipation.

Pas de participation de troupes européennes à des guerres et des opérations offensives à l'étranger.
Retrait de l'OTAN.

Toutes les relations diplomatiques et économiques de l'Union Européenne avec Israël doivent être rompues tant que les droits du peuple palestinien ne sont pas reconnus : le droit à un Etat palestinien avec Jérusalem pour capitale et le droit au retour des réfugiés palestiniens. Dans l'immédiat, suspension de l'accord d'association entre l'Union européenne et Israël.

Pour la défense de la paix : promotion de Nations unies démocratiques, dont le pouvoir émane de l'Assemblée générale. Respect intégral de la Charte des Nations unies.

18. Pouvoir législatif uniquement aux mains du Parlement européen.

Pour une autre répartition des pouvoirs dans l'Union européenne. Le Parlement est le seul pouvoir directement élu par les citoyens de l'Union européenne. C'est donc à lui de contrôler la Commission européenne. Les conseils des ministres européens ne devraient plus avoir qu'un pouvoir consultatif et un rôle de proposition de lois au Parlement européen.

Election du Parlement européen à la proportionnelle et au suffrage universel, 1 % des votes correspondant à 1 % du nombre de sièges.

Election de la Commission européenne (le gouvernement de l'Union européenne) par une majorité parlementaire qui aura aussi le droit de décider sa révocation.

En attendant toutes ces réformes, chaque Parlement national devra avoir le droit d'approuver ou désapprouver au préalable une position que son gouvernement adopterait au sein des instances européennes.

19. Droit au référendum européen.

Examen obligatoire par le Parlement européen de toute proposition de loi qui aurait reçu l'appui d'un million de signatures.

Organisation obligatoire d'un référendum lorsqu'au moins cinq millions de citoyens en font la demande.

20. Abolition du *Traité de Lisbonne*.

Ce Traité formalise en « constitution » une politique néolibérale et antisociale, anti-démocratique et guerrière. Il défend notamment :

- L'économie de marché sur base d'une « concurrence libre et non faussée », ce qui implique, par exemple, l'interdiction de soutien aux entreprises publiques.

- La non-existence d'une réelle protection sociale. *La Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne* (Conseil de Nice, décembre 2000) annexée au Traité de Lisbonne représente une saisissante régression par rapport à la Déclaration universelle des Droits de l'Homme et à la Constitution belge. On n'y affirme plus le droit au travail, mais le droit de travailler. Pas de droit à la sécurité sociale, mais le droit d'accès aux services sociaux. Elle ignore le droit de grève.

- Le cumul du pouvoir législatif et exécutif au sein de la Commission européenne et du Conseil des ministres européen. Le pouvoir du Parlement européen reste limité.

- Le renforcement de l'alliance atlantique au sein de l'OTAN

Révision des traités existants (Traité de Rome – Communauté européenne et Traité de Maastricht – Union européenne) qui se basent déjà sur les fondements du marché libre : libre circulation des biens, capitaux, personnes et services.

Ajout d'un nouveau Traité sur les droits fondamentaux. Ce Traité social et démocratique doit au moins reprendre le contenu de la Charte sociale européenne approuvée par le Conseil de l'Europe en 1961 et qui est plus explicite et complète sur les droits sociaux et démocratiques.